



SCHNEIDER
ELECTRIC
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



DÉMOCRATIE
DIALOGUE
DROITS
...

Décembre 2024
N° 2

Négociation avenant accord Aménagement du temps de travail

Pour faire suite aux réunions, la **Cfdt** revient vers vous pour vous informer, sur les propositions qui découlent des derniers échanges. La Direction propose :

Une refonte du temps et de l'organisation du travail sur le site avec des aménagements en fonction des secteurs et des ilots.

Pour les 2X8, journée continue, équipe de nuit



2X8	Aujourd'hui	Demain
Temps de travail	40h semaine	36h semaine
Jour de travail	Matin - Après midi lundi au vendredi	Matin lundi au vendredi / Après-midi lundi au jeudi
Horaire	5h-13h / 13h-21h	5h-13h / 13h-21h
RTT	20 (8 salariés / 8 Direction / 4 RTT Ponts)	10 (6 salariés / 1 Direction / 3 RTT Ponts)
Salaire de base	voir fiche de paie	Montant inchangé
Prime d'équipe	0,95€ / h travail effectivement travaillée	0,95€ / h travail effectivement travaillée
Prime de transport	Jour travaillé	déduction des jours non travaillés
Prime panier	7,78€ / jour si 6h travaillées	7,78€ / jour si 6h travaillées (x4 ou 5)
Heures supplémentaires		Volontariat le samedi matin
Modulation		Limite Haute 40h / semaine - Limite Basse 32h / semaine
36 H		50% des vendredis après-midi non travaillés
Journée continue	Aujourd'hui	Demain
Temps de travail	40h semaine	36h semaine
Jour de travail	lundi au vendredi	lundi au vendredi
Horaire	7h30- 15h30	Lundi/jeudi 7h30- 15h30 / vendredi 7h30 - 11h30
RTT	20 (8 salariés / 8 Direction / 4 RTT Ponts)	10 (6 salariés / 1 Direction / 3 RTT Ponts)
Salaire de base	voir fiche de paie	Montant inchangé
Prime d'équipe	0 €	0 €
Prime de transport	Jour travaillé	déduction des jours non travaillés
Prime panier	7,78€ / jour si 6h travaillées	7,78€ / jour si 6h travaillées (x4)
Heures supplémentaires		Volontariat le samedi matin
Modulation		Limite Haute 40h / semaine - Limite Basse 32h / semaine
36 H		50% des vendredis après-midi non travaillés
Nuit	Aujourd'hui	Demain
Temps de travail	40h	32h semaine
Jour de travail	Lundi au vendredi	lundi au jeudi
Horaire	21h - 5h	Lundi/jeudi 21h - 5h
RTT	20 (8 salariés / 8 Direction / 4 RTT Ponts)	10 (6 salariés / 1 Direction / 3 RTT Ponts)
Salaire de base	voir fiche de paie	Majoration à 25% des heures de nuits
Prime de transport	Jour travaillé	déduction des jours non travaillés
Prime panier	7,78€ / jour si 6h travaillées	7,78€ / jour si 6h travaillées (x4)
Majoration prime de nuit	Majoration de 25% + 5€/heure travaillée	Majoration de 25% / heure effectif de nuit

Ne pas jeter sur la voie publique, merci.

1^{ER} SYNDICAT
EN FRANCE



**SCHNEIDER
ELECTRIC**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Avec un D
comme **DÉMOCRATIE**
DIALOGUE
DROITS
...

Décembre 2024

N° 2

Journée Continue

La **Cfdt** propose une autre organisation de travail :

période normale (36h) : une journée de 9h afin de ne pas faire venir sur site, le personnel pour 4h de travail le vendredi matin. **La Direction n'apporte pas d'avancée sur ce point.**

Délai de prévenance

2X8 / Journée continue	14 jours calendaires
Changement durée temps de travail Période haute / basse	7 jours calendaires
Travail de nuit	14 jours calendaires

Journée Variable

Pas de changement horaire, RTT et Banque de Temps.

Changement des heures fixe :	Actuellement 7h30 – 8h30	16h10 – 17h30
	Demain 7h30 – 9h	16h – 18h
Vendredi et jour férié :	Actuellement 16h	
	Demain 15h	

La **Cfdt** regrette le manque d'avancée pour cette population sur la durée du temps de travail en effet seules les heures d'arrivée et de départ sont impactées.

La **Cfdt** note que sa proposition sur un départ à 16 heures tous les jours a été actée.

La Direction a mis en adéquation la redistribution de ses jours de J RTT comme suit :

12 RTT (8 salariés / 1 Direction / 3 RTT Ponts)

E10 en relation clients

La direction revient sur sa proposition et n'intègre pas de forfait sur cette population.

F11 à G14

La **Cfdt** ne peut que constater comme pour les horaires variables une mise en adéquation des RTT.

14 RTT (10 salariés / 1 Direction / 3 RTT Ponts)

Astreinte

La Direction n'a pris aucune demande de la **Cfdt** en compte.

La **Cfdt** regrette que les contraintes qu'apporte l'organisation des astreintes ne soient pas plus considérées et estime qu'au vu des propositions de la direction, trop peu de salariés se portent volontaires.

La **Cfdt** craint du coup des astreintes subis et non choisis.



Ne pas jeter sur la voie publique



Pour recevoir la Newsletter
Inscrivez-vous à partir
de la page d'accueil

cfdt.seef.macon@hotmail.fr

Herve.gaillard@se.com

E-mail :

JE M'ABONNE !



RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR :

<https://cfdt-schneider-electric.fr>

**1^{ER} SYNDICAT
EN FRANCE**



**SCHNEIDER
ELECTRIC**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

FLASH

Mâcon

CFDT
Avec un D
comme

DÉMOCRATIE
DIALOGUE
DROITS
...

Décembre 2024

N° 2



La **Cfdt** regrette que la direction ne se soit pas exprimée sur les autres revendications.

La **Cfdt** avait exprimé le souhait d'avoir plus de temps, la Direction nous demande un positionnement pour le 17 janvier.

La **Cfdt** veut mettre à profit ce délai supplémentaire pour continuer à échanger avec les salariés sur ce nouvel accord et demande aussi à minima une nouvelle réunion de négociation.

La **Cfdt** estime qu'à la lecture du projet d'accord transmis par la direction trop de points restent à éclaircir.

Ne pas jeter sur la voie publique, merci.



Pour recevoir la Newsletter
Inscrivez-vous à partir
de la page d'accueil

cfdt.seef.macon@hotmail.fr

Herve.gaillard@se.com

E-mail :

JE M'ABONNE !



RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR :

<https://cfdt-schneider-electric.fr>

**1^{ER} SYNDICAT
EN FRANCE**